

Étude de cas : Royaume-Uni - La Conférence multiorganisations d'évaluation des risques entre la police, les autorités locales et les prestataires de services

Résumé

La Conférence multiorganisations d'évaluation des risques (*Multi-agency Risk Assessment Conference* - MARAC) est une réunion mensuelle de personnels d'organisations telles que la police locale, les services de santé et de logement, les foyers d'hébergement et autres membres d'organismes gouvernementaux et non gouvernement spécialisés tels que les Conseillers indépendants sur la violence domestique (IDVA) qui fournissent des services aux survivantes de violence domestique identifiées comme les plus à risque (maltraitance systématique présentant un risque de blessures graves ou de féminicide). La première MARAC a été organisée en 2003 au Pays de Galles par la Women Safety Unit de Cardiff (initiative multiorganisations luttant contre la violence domestique); on compte aujourd'hui plus de 200 MARAC dans tout le Royaume-Uni.

La conférence a lieu au niveau des districts locaux, les réunions étant présidées par la police. Chaque réunion traite de 20 à 30 cas à très haut risque. Les IDVA jouent un rôle central dans le processus, étant chargés à la réunion de présenter les points de vue des survivantes puis d'établir la liaison entre la femme ou la fille concernée et les organisations partenaires pour s'assurer que les mesures envisagées ne présentent pas de danger et sont appropriées.

La MARAC vise les objectifs suivants :

- Partager l'information pour accroître la sécurité, la santé et le bien-être des survivantes;
- Déterminer si l'agresseur présente un danger grave pour une personne ou pour l'ensemble de la communauté;
- Collaborer pour élaborer et appliquer un plan de gestion des risques fournissant des appuis professionnels à toutes les personnes à risque et réduisant le danger de préjudice;
- Réduire la victimisation récurrente;
- Renforcer la responsabilisation des organisations;
- Accroître le soutien des personnels intervenant dans les cas de violence domestique à risque élevé.

Le modèle MARAC a aidé la police, au Royaume-Uni, à formuler une réponse plus complète face à la violence domestique. Bien que l'on ait noté un accroissement de la sécurité des survivantes, et notamment une réduction de l'escalade et de la gravité des agressions ainsi qu'une réduction ou même la suppression des actes de violence récurrents, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer les contextes dans lesquels la MARAC est le mécanisme de coordination le plus efficace.

Historique

[L'unité de sécurité des femmes de Cardiff](#) (en anglais) a été établie en 2001 en vue de coordonner la réponse de diverses organisations à la violence domestique et a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la première MARAC, en avril 2003, qui se réunit tous les mois. Le but de ces réunions mensuelles est d'offrir une plate-forme de partage d'information et de prendre des mesures pour réduire le préjudice futur causé aux survivantes de violence domestique à très haut risque et à leurs enfants.

Lors des réunions, les organisations locales examinent les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles dans chaque cas de violence domestique à haut risque identifié dans leur zone de compétence, ainsi que les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des intéressées et pour veiller à ce que les ressources disponibles au niveau local soient partagées et employées pour mettre en place un plan de gestion des risques auquel sont associées toutes les organisations.

La MARAC a été intégrée au programme de politique de l'Angleterre et du Pays de Galles en 2006 en tant que composante de la [Réponse communautaire coordonnée du ministère de l'Intérieur](#) (en anglais) du Royaume-Uni face à la violence domestique. Au début 2007, alors que peu de MARAC étaient en place dans les districts de la ville de Londres, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une subvention de 1 850 000 livres sterling à la Conférence, ainsi que l'expansion du système des [tribunaux spécialisés dans les cas de violence domestique](#) et des [conseillers](#) (en anglais), visant à la transformation de l'apport de services relatifs à la violence domestique au niveau local.

Une [évaluation](#) (en anglais) de 2004 du modèle MARAC en Galles du Sud a mis en évidence des réductions et un arrêt de la violence, constatés par des visites et des entretiens de la police avec les survivantes. En 2010, les 32 districts du Grand Londres avaient une MARAC, l'Angleterre et le Pays de Galles en comptaient 240 et la couverture de tout le pays était prévue pour 2011. Une fois cette couverture réalisée, on estime à 150 000 le nombre de cas qui seront examinés chaque année par les MARAC.

L'expansion du modèle a bénéficié de l'appui de la [Co-ordinated Action Against Domestic Abuse \(CAADA\)](#), organisation non gouvernementale de niveau national qui fait équipe avec la Women Safety Unit de Cardiff et qui soutient les réponses multiorganisations à la violence domestique, et qui s'emploie à mettre en rapport les organismes de services de plaidoyer et les personnes recherchant des informations sur la violence à l'égard des femmes. La [CAADA](#) fournit à présent des ressources générales et dispense des formations sur les MARAC. Parmi ses produits (en anglais) figurent :

- [MARAC Governance Templates Pack 2010](#) [Dossier 2010 de modèles de gouvernance des MARAC]
- [The 10 principles of an effective MARAC](#) [Les 10 principes d'une MARAC efficace]
- [The MARAC Guide 2010 - From Principles to Practice \(full manual\)](#) [Le Guide des MARAC 2010 – Des principes à la pratique (manuel complet)].

Le modèle MARAC

Une MARAC est une réunion mensuelle de représentants de plusieurs organisations, police locale, services de santé et de logement, foyers d'accueil et autres entités gouvernementales et non gouvernementales spécialisées fournissant des services aux survivantes de violence domestique identifiées comme étant à risque élevé. Elles interviennent au niveau du district, mais n'étant pas imposées par des mesures législatives, ne sont pas nécessairement présentes dans toutes les régions. L'objet principal de la MARAC est de protéger les survivantes de violences tout en établissant des liens avec d'autres organisations pour protéger les enfants et contrôler le comportement des agresseurs.

Sont considérées comme assorties de risques élevés les actes de violence domestique de nature habituelle qui présentent des dangers de blessures graves ou de féminicide; au Royaume-Uni, environ 10 % des incidents de violence familiale se soldent par des blessures graves ou la mort. Les MARAC, étant donné les contraintes financières, ne connaissent que des cas à risques élevés. Les organisations sont autorisées de par la loi à partager des informations sur ces cas, par le biais du [Protocole de partage d'information \(de la MARAC de Richmond\)](#) (en anglais), dont l'objectif est de faciliter les échanges d'information afin d'accorder la priorité à la sécurité des survivantes de violence domestique et de leurs enfants.

La planification d'actions concertées offre un moyen important de réduire le danger potentiel auquel sont exposées les survivantes à risque élevé et d'accroître la sécurité des autres membres de la famille, et notamment des enfants. Étant donné la spécificité de chaque cas, les représentants des organisations présents à la MARAC analysent chaque situation et déterminent les actions appropriées à mettre en œuvre, qui relèvent souvent de la compétence d'une ou de plusieurs des organisations participantes.

Ces actions peuvent exiger l'intervention (CAADA, 2010) :

- **De toutes les organisations** : Pour l'identification des victimes à risque élevé au moyen des dossiers, pour pouvoir fournir des services améliorés et efficaces en cas d'incident.
- **De la police** : Pour la mise en surveillance dite « cocon » du domicile de la survivante, mesure par laquelle, avec le consentement de la victime, les voisins immédiats ou ayant vue sur le domicile exercent une surveillance pour prévenir les intrusions ou les contacts dus à l'initiative de l'agresseur. Toute activité suspecte est signalée à l'agent de police responsable, qui décide alors des mesures à prendre. Les autres mesures préventives comprennent le renforcement de la sécurité de l'immeuble ou du logement de la survivante pour parer aux agressions, ou la mise en place de dispositifs d'alarme d'urgence.

- **Des services de santé** : Ces services veillent à ce que la survivante soit séparée de l'agresseur lors des visites médicales, de manière à ce que les agents de santé puisse lui dispenser un traitement et lui fournir des appuis de manière confidentielle.
- **Des conseillers indépendants sur la violence domestique (IDVA)** : Informations communiquées à la survivante sur les mesures prises par la MARAC dans de bonnes conditions de sécurité; fourniture d'appuis psychosociaux; aide aux survivantes pour se rendre à ces consultations juridiques, médicales et autres; orientation vers des sources d'aide juridique; recherche de nouveau logement et opportunités d'éducation ou d'emploi; coordination de suivi et communication avec toutes les organisations; évaluation des risques en continu avec les survivantes; communication d'informations à la MARAC sur la victimisation récurrente.
- **Des services pour enfants et pour jeunes** : Évaluation initiale des enfants concernés par les cas dont traite la MARAC, selon qu'il est approprié; orientation des enfants et adolescents vers des services de santé mentale; fourniture d'appuis supplémentaires à la famille.
- **Des autorités chargées du logement** : Aide aux survivantes pour leur trouver des possibilités d'hébergement; traitement des demandes d'aide au logement et de services pour les sans-abri; mise en place des dispositifs de sécurité au domicile.
- **Des autorités chargées de l'éducation** : Partage d'information avec les personnels appropriés pour fournir un appui efficace aux enfants; suivi des résultats scolaires et des problèmes comportementaux.
- **Des conseillers de probation** : Emploi des informations communiquées par la MARAC pour l'établissement de rapports de pré-condamnation.
- **Des services pour adultes** : Orientation vers des équipes pour adultes vulnérables ou des organisations non gouvernementales spécialisées, par exemple [Age UK](#).
- **Des foyers d'accueil** : Hébergement dans de bonnes conditions de sécurité; appui continu par des conseils psychosociaux, juridiques, orientation et autres.
- **De l'équipe Drogue et Alcool** : Accès accéléré aux services et aux appuis spécialisés.

Principes de la MARAC

Le processus d'assurance-qualité de la MARAC, administré par la Co-ordinated Action Against Domestic Abuse (CAADA), est axé sur les [10 principes d'une MARAC efficace](#) (en anglais) qui font de la sécurité des survivantes la considération fondamentale à tous les stades du processus (depuis l'orientation et le partage d'information jusqu'à la planification et la mise en œuvre des actions). Il est essentiel pour assurer la sécurité de la survivante et éviter sa revictimisation de veiller à ce que l'intéressée ait son mot à dire et soit appuyée par la MARAC.

Identification : Il y a dans toutes les organisations des protocoles et des systèmes repérer les cas à risque élevé et en saisir la MARAC dans les plus brefs délais.

Critères d'admissibilité : Les critères de la MARAC, clairs et transparents, comprennent la présence d'un risque élevé visible, un jugement professionnel sur l'affaire et l'escalade des incidents.

Représentation : Les organisations officielles compétentes, les services spécialisés dans le domaine de la violence domestique et les organisations non gouvernementales/ communautaires sont dûment représentés au sein de la MARAC.

Intégration de la victime : La victime est placée au cœur du processus. Un défenseur efficace, généralement le conseiller indépendant sur la violence domestique, est nommé pour la représenter et l'appuyer dans le cadre du processus de la MARAC.

Recherche et partage d'information : Toutes les organisations recherchent dans leurs fichiers et leurs systèmes d'information et apportent à la réunion des informations pertinentes et actuelles qui sont partagées et stockées conformément à la législation par toutes les personnes présentes qui disposent ainsi de renseignements sur chaque cas examiné.

Planification des actions : Des plans d'action complets sont élaborés, compte tenu des risques identifiés lors de la réunion.

Volume : Le nombre de cas soumis à la MARAC est en proportion de la population locale.

Administration : L'administration de la MARAC favorise la sécurité, l'efficacité et la responsabilisation.

Stratégie et gouvernance : Le processus de la MARAC est intégré à des partenariats locaux propices à la durabilité.

Égalité : La MARAC démontre clairement qu'elle est un processus structuré de manière à fournir des résultats égaux pour toutes les personnes concernées.

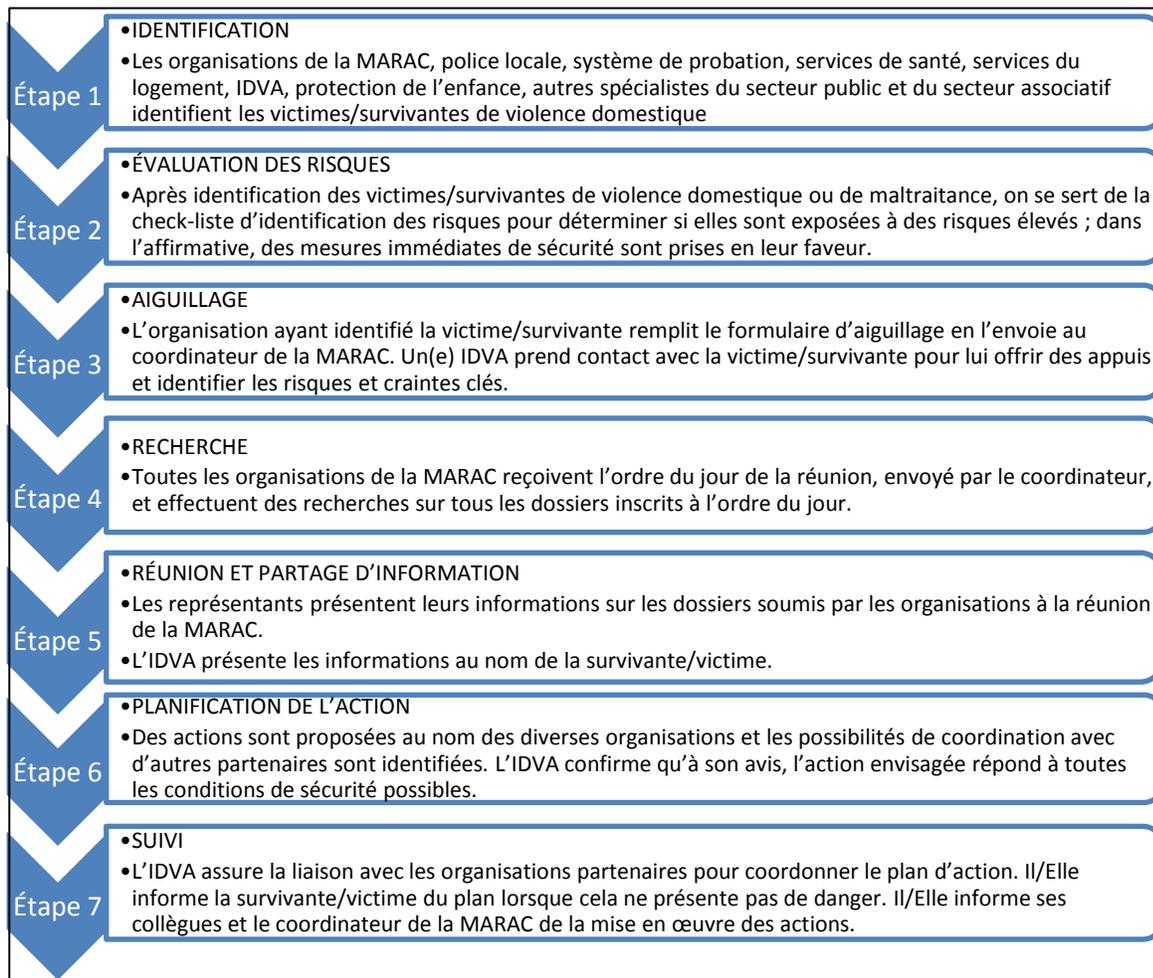
Structure et processus

Les dossiers peuvent être soumis à une MARAC par tout organisme de première ligne qui est signataire du [Protocole de partage d'information](#) (en anglais) et qui a procédé à une évaluation des risques d'une survivante ayant déterminé que le cas répond aux critères de risque élevé. La CAADA a élaboré un [outil d'identification des risques](#) (en anglais) pour déterminer quels sont ces cas. Par ailleurs, la police et les professionnels de la santé soumettent également des dossiers de survivantes à risque élevé à la MARAC. Les MARAC sont présidées par l'inspecteur-détective de l'Unité de sûreté communautaire de la police locale. La police locale du district possède généralement un coordinateur désigné de la MARAC ou un agent responsable des projets de violence domestique, qui est chargé de la coordination du partenariat de la MARAC et de l'administration des réunions mensuelles.

Les [conseillers indépendants sur la violence domestique](#) (en anglais) sont des spécialistes chargés de la gestion de tous les dossiers des MARAC, avec lesquelles ils assurent la liaison et qui agissent en tant qu'agent de contact unique entre les victimes et les organisations partenaires de la MARAC, l'accent étant mis sur la sécurité des survivantes. Diverses organisations fournissant des appuis aux survivantes peuvent avoir un conseiller indépendant qui travaille directement avec les survivantes pour évaluer le niveau de risque auquel celles-ci sont exposées, fournir des conseils et des appuis en examinant les diverses options dont elles disposent et en aidant à établir des plans de sécurité concertés. Les conseillers indépendants travaillent souvent de près avec la police. À Lewisham, par exemple, le service principal de conseillers est hébergé par l'Unité de sûreté communautaire du commissariat de police et tous les matins, les conseillers effectuent des vérifications pour déterminer si des cas comportant des risques élevés ont été signalés à la police au cours de la nuit. S'il y a lieu ces survivantes sont orientées vers les conseillers. Les conseillers indépendants sont également disponibles pour fournir des conseils informels aux personnels de police dans les cas qui ne répondent pas aux critères minima requis pour être leur être confiés.

Durant les réunions de la MARAC, les informations relatives à chaque cas sont partagées, les options disponibles pour renforcer la sécurité de la survivante sont examinées et un plan d'action concerté est élaboré. Parmi les actions relevant de la police peuvent figurer : les poursuites judiciaires contre l'agresseur et les interventions en partenariat avec le conseiller pour associer la survivante à la [planification de sécurité](#) et l'amener à appuyer les poursuites. Toutes les organisations, y inclus la police, sont tenues de veiller à ce que les actions qui leur sont confiées sont mises en œuvre, d'en consigner les résultats et de les communiquer au coordinateur de la MARAC qui tient un registre électronique et indique si les actions sont achevées ou en cours. Dans l'éventualité de l'examen d'un cas grave ou d'un homicide, ces informations sont fournies en tant qu'indication que tout a été fait pour protéger la victime. Cette responsabilisation de toutes les agences a amélioré leurs pratiques.

Le processus of the MARAC va de l'identification du cas jusqu'au stade final du suivi :



Extrait de : [CAADA. 2010. Specialist Domestic Violence Services Toolkit for MARAC.](#)

[Dossier pratique pour les services spécialisés face à la violence domestique], Londres.

Les coûts de mise en œuvre du modèle de la MARAC sont relativement bas. La police et/ou les autorités locales financent le poste de coordinateur ou de responsable du projet sur la violence domestique, ce qui constitue le seul coût direct. Les conseillers indépendants, qui jouent eux aussi un rôle essentiel dans le processus, peuvent être financés par diverses organisations et par des fonds du district local. Les équipes de conseillers peuvent être prises en charge par un organisme gouvernemental local (en particulier si elles sont hébergées par la police locale), comme dans le district de Lewisham où 4 postes de conseillers ont été établis sur financement conjoint de la police et des autorités locales. Des services de conseils peuvent aussi être fournis par une ONG et être financés par des fiducies et des fondations. Tous les représentants assistent aux réunions mensuelles de la MARAC, suivent les progrès des actions et font connaître le rôle de la MARAC dans leurs institutions d'attache, au titre de leurs fonctions au sein de ces institutions, ce qui représente la contribution en nature de celles-ci au mécanisme, lequel n'exige pas de financement supplémentaires. Le coordinateur et les conseillers de la MARAC dispensent dans le cadre de leurs

fonctions une formation gratuite à tous les organismes participant à la MARAC, ce qui élimine les coûts de formation résultant des changements de personnel.

Résultats et leçons à retenir :

- **La MARAC a renforcé la capacité de la police à répondre à la violence domestique.** Les personnels de police comprennent mieux les diverses organisations qui appuient les survivantes et les familles, les critères de soumission des dossiers à un prestataire de services donné et les services fournis par chaque organisation. La police a ainsi pu établir de solides relations avec les organisations offrant un appui direct aux survivantes de la violence domestique, ce qui se traduit par une réponse plus prompte et plus complète de sa part dans les cas de violence domestique, notamment pour l'aiguillage des survivantes vers les organisations spécialistes de services de santé, services juridiques et appui social.
- **Le problème de la violence dépasse les capacités d'une organisation agissant isolément.** Aucune organisation ne peut, à elle seule, fournir les divers appuis dans les survivantes de violence domestique ont besoin pour se soustraire à la violence et pour traiter les conséquences à court et à long terme de cette violence. Les actions les plus efficaces font intervenir un [partenariat multisectoriel](#) mettant en œuvre une réponse concertée.
- **L'identification des cibles et objectifs communs des prestataires de services et autres agences/organisations potentielles de la MARAC est une étape importante pour l'établissement du partenariat.** L'examen des cibles clés avec chaque organisation peut éclairer le choix de celles qu'il convient d'inclure dans la MARAC, mettre en évidence la valeur d'une réponse coordonnée et les avantages présentés pour chaque organisation; cela peut faciliter la formation du partenariat et l'engagement des hauts responsables des organisations concernées.
- **Les Conseillers indépendants sur la violence domestique ont un rôle essentiel** en tant qu'agents de liaison entre les survivantes et les organisations partenaires pour s'assurer de la sécurité du plan d'action convenu. Les survivantes leur communiquent souvent plus d'informations qu'aux représentants des autres organisations. Ces conseillers sont des spécialistes qui possèdent des aptitudes techniques supérieures en matière d'appui des femmes victimes de violences, savent poser les questions appropriées et établissent des relations productives avec les survivantes.
- **Les actions conjointes de multiples organisations et la présence de conseillers indépendants au sein des organisations de première ligne permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour les survivantes à risque élevé.** Il a été noté que les violences avaient cessé pour 70 % des femmes ayant reçu un appui plus concentré contre 40 % seulement chez les femmes ayant reçu un appui moins coordonné (Howarth et al., 2009). La présence de

conseillers/conseillères attachés aux postes de police a eu pour effet d'accroître la confiance et la compréhension chez les prestataires de services, les survivantes et les personnels de la police.

- **Une participation assidue des membres est indispensable pour que la MARAC fonctionne de manière efficace.** Il est important, pour assurer l'exécution opportune et complète des mesures coordonnées prévues, que les membres de la MARAC assistent assidûment aux réunions mensuelles; une telle participation peut toutefois être plus problématique dans les grandes régions urbaines ou lorsque les changements de personnel sont fréquents. L'absence aux réunions des entités ayant des rôles spécifiques (ex.: police ou prestataires de soins de santé) risque de retarder certaines interventions cruciales et de laisser passer des occasions d'agir qui ne se représenteront pas (ex.: accès au logement ou obtention d'une protection).
- **Toutes les organisations associées à l'apport d'appuis aux survivantes devraient assister aux réunions de la MARAC.** La présence de toutes les organisations, tant de celles qui ont des rôles de premier plan (ex.: police, organismes de santé, hébergement) que de celles dont le rôle est plus secondaire (ex.: entités de lutte contre la toxicomanie/l'alcoolisme, services pour invalidité) est importante. Les organisations spécialisées, travaillant avec les LGBT, les groupes ethniques minoritaires ou autres communautés doivent elles aussi être intégrées dans le processus de la MARAC pour assurer un accès égal des groupes marginalisés à ce processus.
- **Il est de bonne pratique d'établir des points focaux ou des représentants désignés au sein de chaque organisation.** Ceci assure la cohérence de l'identification des cas et des références en donnant aux prestataires de services de premières lignes un point de contact unique pour examiner les dossiers et décider de l'orientation. Une telle pratique revêt une importance particulière pour la police, qui assure la coordination de la MARAC.
- **La rapidité du traitement des dossiers est essentielle.** Étant donné la gravité du danger auquel les femmes peuvent être exposées dans les cas à risque élevé, il ne faut pas laisser passer plus de six semaines entre l'identification d'un cas et la conférence (pour les MARAC mensuelles), ce délai devant être encore réduit pour les MARAC bihebdomadaires. Tout retard au-delà de ces délais peut réduire considérablement l'impact du plan d'action et avoir des conséquences mortelles pour les femmes ou les filles à risque.
- **La transparence et la responsabilisation sont deux préconditions dont dépend le bon fonctionnement de la MARAC.** L'appui spécifique et différencié fourni pour chaque organisation aux survivantes est à la base de la sécurité générale assurée par le modèle. Chaque organisation doit être résolument déterminée à mettre en œuvre les mesures convenues, en tant que partenaire de l'entreprise collective qu'est la MARAC, la défaillance de l'un des partenaires affectant l'impact de l'ensemble du plan arrêté.

- **Les membres de la MARAC doivent recevoir une formation spécifique sur la violence domestique, sa détection et l'évaluation des risques.** Les représentants des diverses organisations n'ont pas tous le même niveau d'expertise et de compréhension de la problématique de la violence domestique. Dans le cadre de la formation dispensée par le coordinateur de la MARAC, les conseillers indépendants ou des représentants de la MARAC, tous les personnels de première ligne devraient suivre une formation de base sur la violence domestique en sus d'une formation de recyclage continue sur l'évaluation des risques pour faire en sorte que tous les représentants soient conscients des risques auxquels sont exposées les survivantes et capables de bien repérer les cas de personnes à risque élevé et de déterminer les mesures d'aide appropriées à appliquer pour les femmes qui y consentent.
- **L'application de l'approche axée sur les survivantes exige, en sus des principes de la MARAC, la mise en place de mécanismes additionnels.** Dans de nombreux cas, les femmes peuvent ne pas être prêtes à divulguer les informations les concernant aux différents prestataires de services et organisations de leur mauvaise réputation et d'un manque de confiance dans ces organismes et organisation et de la peur des conséquences si leur cas est confié à un groupe nombreux d'organisations, entre autres problèmes. Une [évaluation](#) (en anglais) de quatre MARAC effectuée en 2010 a révélé que le consentement des intéressées n'avait pas toujours été obtenu avant de soumettre leur dossier à la MARAC et que les membres de la MARAC n'avaient pas toujours respecté la confidentialité requise. Dans le cadre du processus initial de sélection et d'évaluation des risques, les organisations devraient fournir à toutes les survivantes dont le cas est susceptible d'être retenu des informations complètes sur l'objet du processus et sur le mécanisme. Les procédures devraient exiger l'obtention d'un consentement éclairé des femmes et des filles concernant le partage des informations, et un examen de tous les dossiers devrait être effectué avant leur clôture pour améliorer la responsabilisation de la Conférence envers la survivante.
- **Les contributions de chaque MARAC doivent être évaluées périodiquement pour s'assurer qu'elles restent pertinentes.** L'[évaluation](#) (en anglais) des quatre MARAC a mis en évidence l'importance d'un suivi constant des fonctions et des contributions de chaque conférence. Par exemple, lorsque les conseillers indépendants sur la violence domestique sont opérationnels et actifs au sein d'un réseau bien établi avec d'autres prestataires de services, il peut ne pas être nécessaire de soumettre un dossier à la MARAC. Toutefois, la méthode a contribué à accroître l'importance accordée aux diverses affaires du fait du nombre d'organisations participantes et elle peut être utile aux survivantes faisant face à des problèmes liés à l'immigration ainsi qu'au processus de mise en liberté surveillée, en ce qu'elle accroît la responsabilisation des auteurs des actes de violence.

- **Des réponses concertées devraient être possibles pour les survivantes de violence domestique à tous les niveaux de risque.** Lorsque les cas examinés ne répondent pas aux critères relatifs au niveau de risque requis pour être soumis à la MARAC, des actions appropriées sont mises en œuvre et la victime/survivante est aiguillée vers des services locaux spécialisés en matière de violence domestique. Cela pose problème car il faudrait adopter une approche plus cohérente de la lutte contre la violence domestique, l'une des conséquences négatives de la MARAC étant la place privilégiée accordée à un type particulier de victime.
- **[Specialist Domestic Violence Services Toolkit for MARAC](#)** [Dossier pratique des services spécialisés en matière de violence domestique] (CAADA, 2010)

Sources : Social Development Direct interview with Metropolitan Police Service, 2010; [CAADA. 2010](#); Coy and Kelly. 2011. [Islands in the stream: An evaluation of four London independent domestic violence advocacy scheme](#) [Iles dans le courant : évaluation de quatre systèmes indépendants de plaidoyer et de lutte contre la violence domestique]. Child and Woman Abuse Studies Unit. Londres.